



**Proposition d'attribution de la part variable  
de la subvention 2016 à l'Amicale du  
Personnel du Département du Bas-Rhin et  
de la convention d'objectifs 2017 à conclure  
entre le Département du Bas-Rhin et l'Amicale  
du Personnel du Département du Bas-Rhin**

**Rapport n° CP/2017/159**

**Service gestionnaire :**

A450 - Service Pilotage et prospective

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer la part variable de la subvention annuelle 2016 à l'Amicale du personnel du Département du Bas-Rhin en application de la convention cadre 2015/2018 approuvée par délibération N° 2014-67 du Conseil Général le 8 décembre 2014.

Il propose également à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention d'objectifs 2017 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Amicale du Personnel du Département du Bas-Rhin.

Le sentiment d'appartenance des agents à la collectivité, le développement de la solidarité et de la cohésion, la consolidation du pouvoir d'achat et l'accès aux prestations d'actions sociales et de loisirs au meilleur coût et au plus proche du domicile de chacun constituent des enjeux forts de la politique du Département du Bas-Rhin.

Le partenariat entre l'Amicale du personnel et le Département constitue un levier important au service de cette volonté politique.

Les objectifs annuels, déclinés dans la convention annuelle d'objectifs, sont fixés et font l'objet d'une évaluation, dans le cadre d'un travail collaboratif entre les responsables de l'Association et le Département, conformément aux orientations définies dans la convention cadre 2015/2018.

**BILAN 2016**

Le bilan présenté par les responsables de l'Association est conforme aux objectifs fixés pour l'année 2016 par la convention annuelle.

Le développement d'actions collectives s'est poursuivi par des sorties culturelles nouvelles sur le territoire, pour renforcer l'offre en proximité et son accessibilité par les agents et l'offre de vacances à tarif préférentiel a été enrichie.

Les actions en faveur du pouvoir d'achat des agents continuent d'être développées sur les territoires et formalisées par le biais de conventions conclues avec différents prestataires partenaires (offres de réductions sur présentation de la carte d'amicaliste).

La communication est régulière grâce à la mise en place d'une newsletter et à la participation aux permanences sur les territoires organisées conjointement avec les agents du Département en charge de l'action sociale et du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Le rapport d'activités a gagné en précision, suite à un travail de consolidation avec la DRH, qui a également permis d'améliorer la gestion financière. .

## **OBJECTIFS 2017**

Il est proposé de reconduire ces objectifs pour l'année 2017 avec les axes d'améliorations suivants :

- affiner l'outil de suivi des adhérents et de l'activité pour une analyse plus qualitative ;
- développer des supports ou formes de communication adaptés aux adhérents éloignés ou ayant difficilement accès aux outils informatiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention cadre 2015/2018, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution de la part variable de la subvention annuelle 2016 à l'Amicale du personnel en application de la convention cadre 2015/2018 approuvée par délibération N°2014-67 du Conseil Général le 8 décembre 2014.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:*

- *approuve la proposition de versement d'un montant de 80 000 euros au titre de la part variable de la subvention annuelle 2016 du Département à l'Amicale du personnel des agents du Département du Bas-Rhin ;*
- *approuve les termes du projet de convention d'objectifs entre le Département et l'Amicale du personnel du Département pour 2017, joint en annexe à la présente délibération ;*
- *autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 24/03/17

Le Président,



Frédéric BIERRY